

**10835/20**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 septembre 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 septembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M. Ladislav KEREKES, membre suppléant pour la Slovaquie, en remplacement de Mme Martina DULEBOVÁ, démissionnaire

E 15140





Bruxelles, le 17 septembre 2020  
(OR. en)

10835/20

SOC 534  
EMPL 394  
SAN 312

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	6296/20
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M. Ladislav KEREKES, membre suppléant pour la Slovaquie, en remplacement de M <sup>me</sup> Martina DULEBOVÁ, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Martina DULEBOVÁ, membre suppléante du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Slovaquie).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01<sup>1</sup>, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement slovaque a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022:

M. Ladislav KEREKES  
FOP Slovakia  
National Labour Inspectorate  
Masarykova 10  
040 01 Košice  
Slovak Republic  
Tél. (+421-55) 79 79 940  
Mobile: (+421) 908 118 515  
*Courriel: ladislav.kerekes@ip.gov.sk*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre suppléant  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003<sup>2</sup> relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 12 mars 2019<sup>3</sup> et du 15 avril 2019<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2019.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Martina DULEBOVÁ.
- (3) Le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 100 du 15.3.2019, p. 1.

<sup>4</sup> JO C 142 du 23.4.2019, p. 20.

## Article premier

M. Ladislav KEREKES est nommé membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M<sup>me</sup> Martina DULEBOVÁ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil  
Le président

---